



MAIRIE D'UCHAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DU 17 JANVIER 2025 ARRETE N°2025-005

Objet : alignement de la parcelle cadastrée section n° BM 129 appartenant à Monsieur et Madame Julien Richard Yves HUBER.

Le Maire de la Commune d'Uchaux (VAUCLUSE),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-21 ;

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L 112-1 L 3, L 112-3, L 112-4 et L 141-3 ;

Vu la demande en date du 27 décembre 2024 par laquelle l'office notarial des Vignes, 358, route de Valréas, 84290 Sainte-Cécile-les-Vignes (Vaucluse), sollicite un arrêté d'alignement pour la parcelle cadastrée section n° BM 129,

Vu l'état des lieux,

ARRETE

ARTICLE 1 : Alignement

L'alignement de la propriété de Monsieur et Madame Julien Richard Yves HUBER cadastrée section n° BM 129 est défini suivant le plan joint et signé par Monsieur le Maire d'Uchaux le 17 janvier 2025 : la distance à prendre entre la clôture et l'axe de la voie communale sera de 2,5 mètres.

ARTICLE 2 : Responsabilité

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 : Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L 421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin en termes d'alignement.

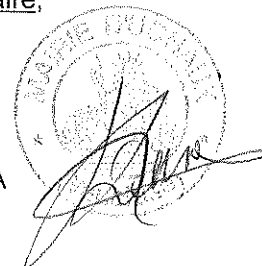
ARTICLE 4 : Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai d'un an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

Uchaux, le 17 janvier 2025

Monsieur le Maire,

Joseph SAURA



ANNEXE : plan de l'alignement.

Département :
VAUCLUSE

Commune :
UCHAUX

Section : BM
Feuille : 000 BM 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 14/05/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
AVIGNON
Cité Administrative CS 10044 84098
84098 AVIGNON CEDEX 9
tel. 04 90 27 72 66 -fax
sdif.avignon@dgfip.finances.gouv.fr

Bon pour accord sur la limite
A Uchaux, le 17 janvier 2025
Monsieur le Maire

Joseph SAURA



Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

